

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non
certificative 2021-2022 en mathématiques en 3^e année de
l'enseignement primaire**

A.Gt 26-11-2020

M.B. 03-12-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, article 9;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement, de WBE et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 9, § 1^{er}, du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 3^e année de l'enseignement primaire est composé de :

1° quatre membres du Service général de l'Inspection désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement :

- Laurence COLOT;
- François DESLOOVER;
- Sophie GRACZ;
- Michèle MOREAUX;

2° six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'étude considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Laurence LAHAUT;
- l'enseignement officiel subventionné :
 - Christophe LEJOLY;
 - Géraldine CERUTTI;
 - N.;
- l'enseignement libre subventionné :
 - N.;
 - N.;

3° six membres issus :

- de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Sarah GIANNUZZI;

- de la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Isabelle BALESTIN;

- Jean-François COULON;

- N.;

- d'une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Aude BOUCKHUYT;

- Carine STREBELLE;

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2017 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en 3^e année de l'enseignement primaire est abrogé.

Article 3. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 26 novembre 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR